

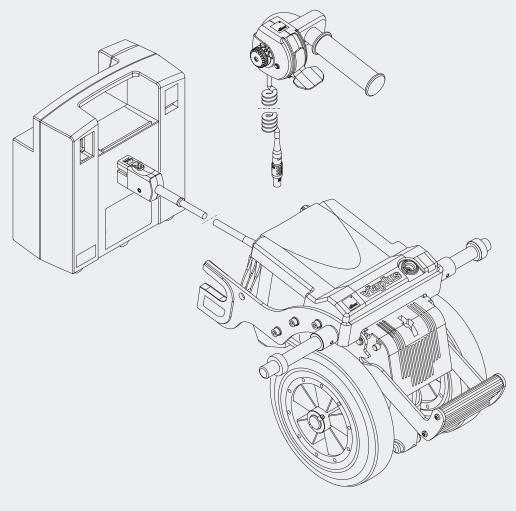
Damit Schieben einfach wird

viaplus

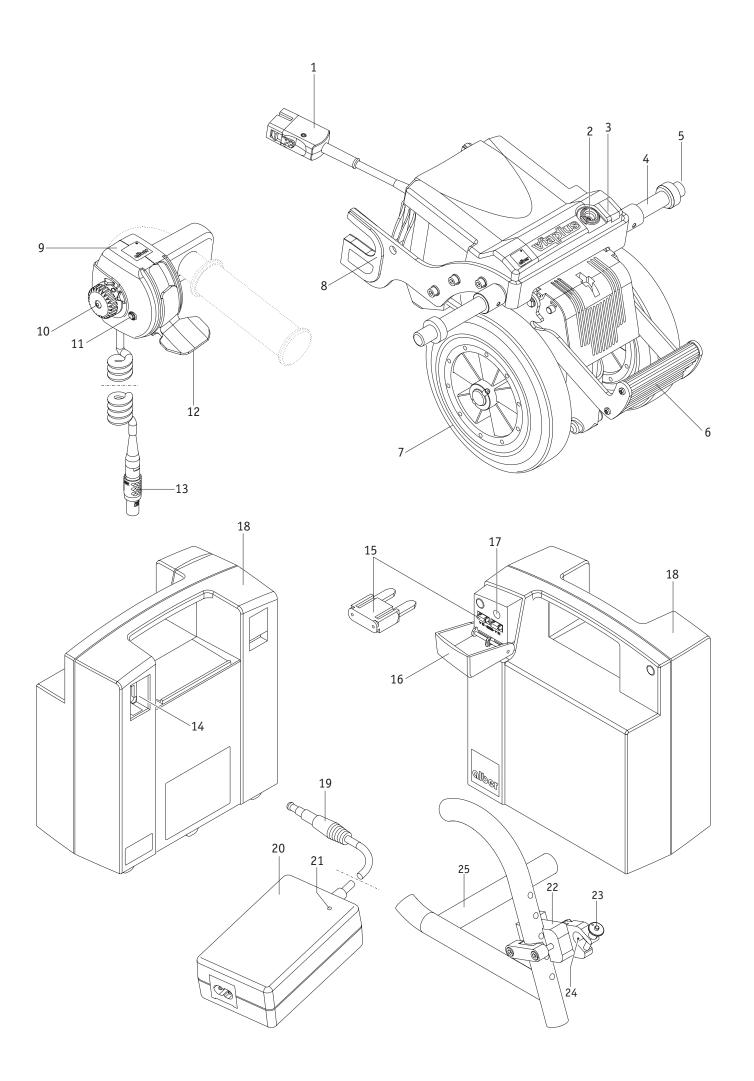
Brems- und Schiebehilfe

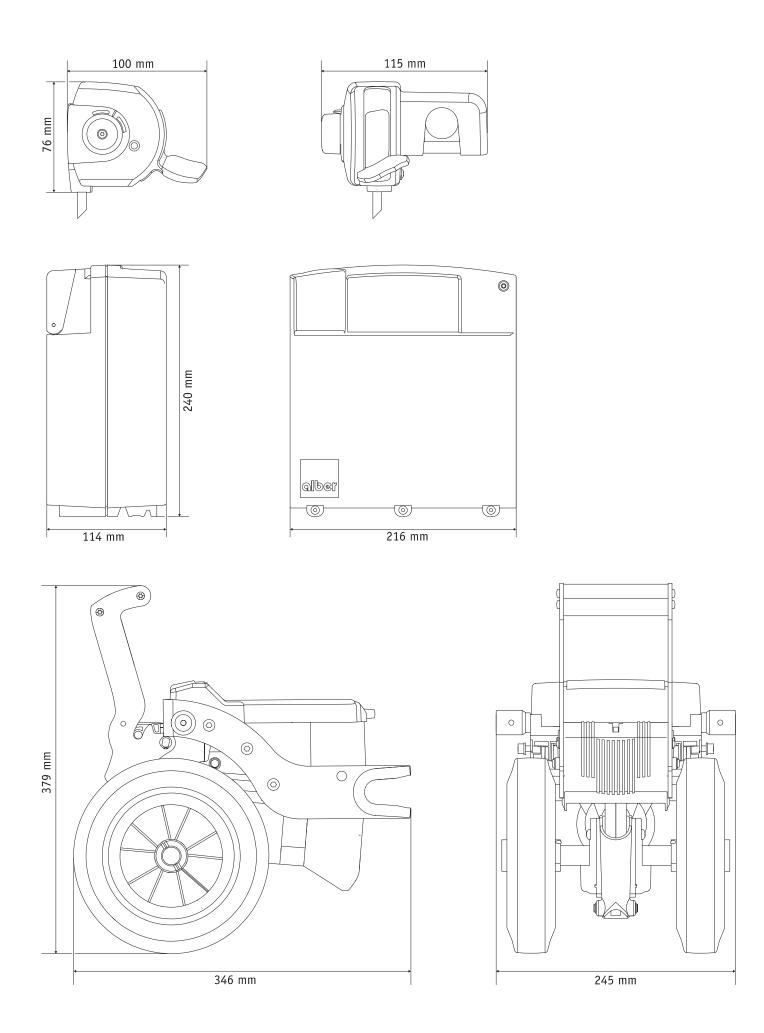
Gebrauchsanweisung	DE
User manual	EN
Instructions d'utilisation	ED

Instruktionsbok SE









Sommaire	
1. Introduction	2
1.1 Consignes de sécurité importantes – à respecter impérativement	2
1.2 Destination du viaplus	2
1.3 Conditions de service/lieux d'utilisation autorisés	2
1.4 Fournitures standard	2
1.5 Caractéristiques techniques	3
1.6 Les éléments les plus importants en un coup d'œil	4
2. Mise en service	5
2.1 Sortie des roues motrices	6
2.2 Sélection de la vitesse souhaitée à l'appareil de commande	7
2.3 Marche avant	7
2.4 Marche arrière	7
2.5 Franchissement d'obstacles	9
2.6 Fin du mode de déplacement	10
2.7 Rentrée des roues motrices	10
2.8 Dispositif anti-bascule	10
3. Module batteries	11
3.1 Chargement direct au module batteries	11
3.2 Chargement au viaplus	11
3.3 Changement des fusibles du module de batteries	12
3.4 Informations générales relatives aux batteries utilisées	12
4. Transport	13
4.1 Démontage du viaplus du fauteuil roulant	13
4.2 Montage du viaplus sur le fauteuil roulant	14
4.3 Informations sur le transport du viaplus et du fauteuil roulant	16
4.4 Utilisation du fauteuil roulant comme siège de véhicule	16
5. Stockage	16
6. Messages d'erreurs	17
6.1 Allumage continu de la DEL d'affichage d'état	17
6.2 Code de clignotement de la DEL d'affichage d'état	17
6.3 Que faire quand	18
7. Consignes de sécurité et de danger	19
7.1 Consignes de sécurité	19
7.2 Obstacles	20
7.3 Dangers et situations dangereuses	20
8. Entretien, maintenance et dépollution	20
8.1 Chargement du module de batteries	20
8.2 Nettoyage	21
8.3 Dépollution	22
8.4 Réutilisation	22
8.5 Maintenance	22
9. Garantie et responsabilité	23
9.1 Garantie des vices cachés	23
9.2 Garantie de longévité	23



24.0001.4.99.04 Stand: 2021-05-17 Cette notice d'utilisation peut être téléchargée dans sa version actuelle depuis notre site web www.alber.de. Si vous avez besoin d'une version dans une police plus grande, veuillez contacter le centre de SAV de la société Alber.

9.3 Responsabilité

11. Durée de vie du produit

10. Communications relatives à la sécurité du produit

13. Étiquettes et explication des symboles

12. Indication juridique importante pour l'utilisateur de ce produit

1. 1. Introduction

1.1 Consignes de sécurité importantes - à respecter impérativement

Le viaplus est un système d'assistance pour pousser et freiner qui ne doit être utilisé que par la personne accompagnant le fauteuil roulant. L'utilisateur du fauteuil roulant ne doit en aucun cas faire fonctionner lui-même le viaplus dans le sens d'une propulsion électrique du fauteuil roulant.

De plus, le viaplus ne doit être utilisé, pour des raisons de sécurité, que par des personnes

- qui ont été informées de sa manipulation,
- qui sont physiquement et psychiquement en mesure d'utiliser en toute sécurité l'appareil dans toutes les situations.

L'instruction de commande de l'appareil fait partie de la prestation et a lieu sur rendez-vous par votre revendeur spécialisé ou un représentant Alber. Ceci se fait à titre gratuit.

Si vous avez des doutes quant à la manipulation de votre viaplus, veuillez vous adresser également à votre revendeur ou à un représentant de l'entreprise Alber.

Lors de l'utilisation du viaplus, vous devez respecter exactement les valeurs prescrites par le fabricant du fauteuil roulant (par exemple l'inclinaison maximale, la pression des pneus etc.), de même que les instructions générales de service. Les valeurs limites ne doivent jamais être dépassées.

Le viaplus doit être arrêté sur un terrain stable avant d'utiliser son portable ou autre appareil du même genre. De même, des déplacements à proximité de champs parasites électriques forts (comme par ex. les gros électromoteurs) doivent être évités. L'utilisation du viaplus peut déranger d'autre dispositifs comme par ex. les systèmes antivol des grands magasins.



Veuillez éviter la mise en service du viaplus avant d'avoir reçu les instructions relatives à l'appareil par un représentant Alber ou votre revendeur agréé!

1.2 Destination du viaplus

Le viaplus est monté comme propulsion supplémentaire sur un fauteuil roulant manuel afin d'assister la personne accompagnante à pousser et à freiner le fauteuil roulant. Il est ainsi possible de faire de longs déplacements sans fatigue. En montée, le moteur électrique du viaplus fournit la force de poussée du fauteuil, à la descente le viaplus freine à la vitesse réglée et permet ainsi de rouler en toute sécurité sur les terrains en pente.

Familiarisez-vous avant le début du déplacement avec les consignes de sécurité et de danger au chapitre 7.

1.3 Conditions de service/lieux d'utilisation autorisés

- Respectez les instructions des conditions de service autorisées dans le mode d'emploi de votre fauteuil roulant sur lequel le viaplus sera monté. Les limites des conditions d'utilisation autorisées (par ex inclinaison maximale, hauteur maximale autorisée des obstacles, poids maximal de l'utilisateur etc.) doivent aussi être respectées lors de l'utilisation du viaplus!
- Évitez les déplacements sur un terrain instable (par ex sur du gravier, du sable, de la boue, de la neige, du verglas ou des flaques d'eau profondes).
- Respectez les consignes de sécurité et de danger du chapitre 7.

1.4 Fournitures standard

- Unité de propulsion
- Appareil de commande
- Chargeur
- Module batteries
- Mode d'emploi
- Information concernant les conditions de garantie

1.5 Caractéristiques techniques

Unité de propulsion

Autonomie: 16 km maximum (*)

Vitesse: 6 km/h

Déclivité : jusqu'à 5,71° (10 %) montée/pente maximum (pour un poids d'utilisateur de 120 kg)

Puissance nominale du moteur : 150 Watt

Module batteries

Batteries: 2 x 12 Volt, 12 Ah, autorisées pour le transport aérien par IATA et DOT

Tension nominale de service : 24 Volt

Température de service : plage de températures ambiantes (env. -25 °C à + 50 °C)

Poids des composants

Module batteries:6,0 kgMoteur:10,7 kgAppareil de commande:0,3 kgChargeur:0,5 kgPoids total:20,5 kg

(*) L'autonomie varie en fonction du genre de terrain parcouru et des conditions de conduites. Lors de conditions de conduite idéales (terrain plat, batteries chargées, température ambiante de 20 °C, conduite régulière, etc.), l'autonomie indiquée peut être atteinte.



Le viaplus et le chargeur séparé correspondant satisfont aux chapitres applicables des normes EN 12184 pour les fauteuils roulants électriques et ISO 7176-14 pour les fauteuils roulants et au règlement UE relatif aux dispositifs médicaux (RDM = Regulation on medical devices) 2017/745. Le viaplus est un dispositif médical de classe I.

Sous réserve de modifications techniques et de design dans le cadre des améliorations continues.

Chargeur

Les consignes techniques et instructions se trouvent dans le manuel d'instruction qui est livré avec le chargeur.

1.6 Les éléments les plus importants en un coup d'œil

(Veuillez ouvrir le dessin d'ensemble dans l'enveloppe)

Unité de	propulsion
Fiche mâle	

Fiche mâle	1
Prise pour fiche d'appareil de commande	2
Prise de chargement au	
mécanisme de déplacement	3
Axe	4
Bague d'écartement	5
Pédale	6
Roue	7
Fourche du support	8

Appareil de commande

Réceptacle appareil de commande	9
Bouton de commande	10
DEL d'affichage d'état	11
Levier de marche	12
Fiche mâle	13

Module batteries

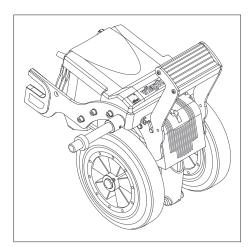
Contact de connexion	14
Fusible, 25 A	15
Clapet	16
Prise de chargement	
au module de batteries	17
Réceptacle du module batteries	18

Chargeur

Fiche de chargement	19
Réceptacle chargeur	20
Indicateur de charge	21

Fauteuil roulant

Support	22
Quickpin	23
Fourche du support	24
Renforcement latéral	
du fauteuil roulant	25

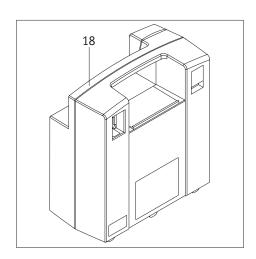


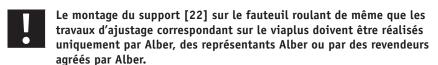
2. Mise en service

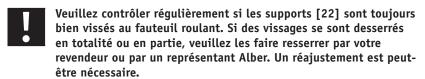
Le viaplus vous est livré prêt à l'emploi. Cela signifie que

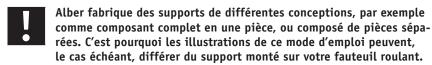
- un support [22] spécial a été monté des deux côtés du fauteuil roulant pour le logement du viaplus,
- le viaplus est déjà monté au fauteuil roulant,
- l'appareil de commande du viaplus est monté aux poignées du fauteuil roulant,
- un module de batteries [18] servant à l'alimentation électrique du viaplus se trouve sous le fauteuil roulant.

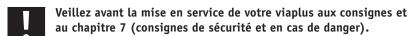
Votre viaplus est ainsi apte à fonctionner et vous pouvez vous en servir immédiatement sans limites selon les indications dans les chapitres suivants.

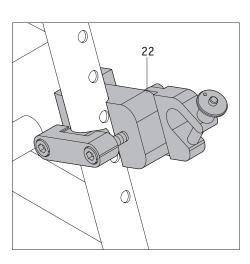


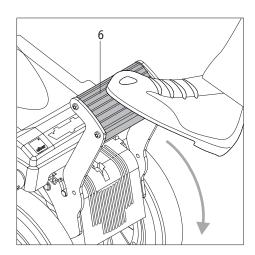










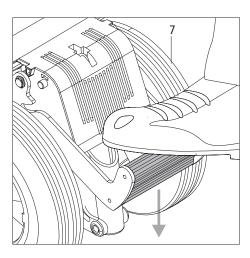


2.1 Sortie des roues motrices

À l'état de repos, les deux roues motrices [7] du viaplus se trouvent à env. 2 cm au-dessus du sol. Vous avez ainsi la possibilité de bouger le fauteuil roulant sans l'aide du viaplus.

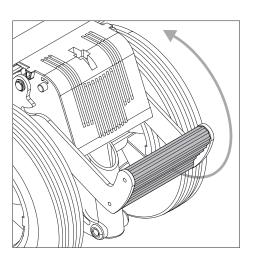
Pour activer le mode de poussée électrique, il faut tout d'abord sortir les deux roues [7]. Procédez comme suit :

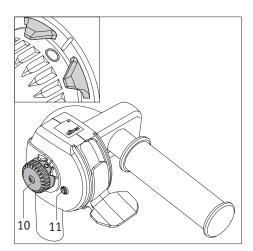
- maintenez fermement le fauteuil roulant à ses poignées,
- basculez la pédale [6] du viaplus de la position de repos vers le bas avec la pointe du pied,
- appuyez fortement la pédale [6] en position du milieu vers le bas avec la pointe du pied; les deux roues motrices [7] encore rentrées peuvent ainsi être sorties,
- lorsque les roues [7] sont sorties, vous devez remettre la pédale [6] vers le haut dans la position de repos d'origine.





Pivotez la pédale [6] dans sa position de repos après chaque utilisation! Si la pédale [6] n'est pas remise dans sa position de repos, des dysfonctionnements peuvent se produire. Le freinage du viaplus peut aussi être altéré!





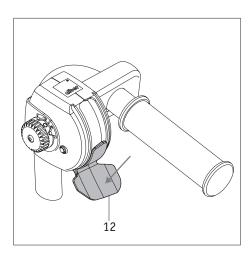
2.2 Sélection de la vitesse souhaitée à l'appareil de commande

Les fonctions suivantes sont affectées aux indications de l'échelle sur le bouton de commande [10] :

- Position «0»: le viaplus est hors service, la DEL d'affichage d'état [11] est éteinte.
- Positions «1» à «6»: positions des vitesses à atteindre (de «1» = 1 km/h
 à «6» = 6 km/h, à sélection progressive); la DEL d'affichage d'état [11] est allumée.
- Position «R»: le frein du viaplus est désactivé et les roues motrices sont en course à vide. La DEL d'affichage d'état [11] s'allume.

Pour sélectionner la vitesse souhaitée, tournez le bouton de commande [10] dans la position voulue (1-6).

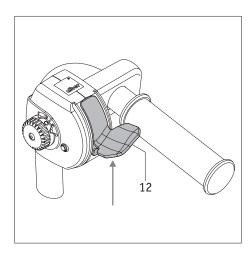
Pour désactiver le viaplus, tournez le bouton de commande [10] en position «0».



2.3 Marche avant

- Tenez le viaplus fermement avec les deux mains sur les poignées du fauteuil roulant.
- Appuyez doucement sur le levier de marche [12] avec le pouce jusqu'à la butée du bas.

Le viaplus avance tant que vous maintenez le levier de marche [12] vers le bas. Si le levier de marche [12] est relâché, celui-ci revient automatiquement dans sa position d'origine (position médiane). Le viaplus s'arrête alors et les freins s'enclenchent.



2.4 Marche arrière

- Tenez le viaplus fermement avec les deux mains sur les poignées du fauteuil roulant.
- Poussez doucement le levier de marche [12] jusqu'à la butée vers le haut. Le viaplus recule tant que vous maintenez le levier de marche [12] vers le haut. Si le levier de marche [12] est relâché, celui-ci revient automatiquement dans sa position d'origine (position médiane). Le viaplus s'arrête alors et les freins s'enclenchent de façon audible.



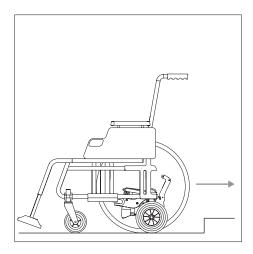
Roulez lors de la première mise en service du viaplus avec la plus petite vitesse (bouton de commande de sélection de la vitesse sur la position «1») et familiarisez-vous avec les fonctions de l'appareil. Vous pouvez augmenter la vitesse progressivement et rouler en marche avant et marche arrière. Déjà après quelques minutes, vous vous sentirez à l'aise avec le maniement du viaplus.



Votre viaplus est protégé contre les fonctions de déplacement involontaires. Il n'est donc pas possible d'actionner d'abord le levier de marche [12] et ensuite de mettre en marche le viaplus. En cas de tentative, l'appareil bloque et un code d'erreur s'affiche (6 clignotements) sur la DEL d'affichage d'état [11] (Cf. chapitre 6.2).

Vous devez tout d'abord mettre hors service le viaplus en tournant le bouton de commande [10] en position «0» puis de le remettre en marche.

- Veillez pendant le déplacement aux signaux de la DEL d'affichage d'état [11] (Cf. aussi chapitre 6.2). Elle indique (durant le déplacement) par un clignotement régulier que le module de batteries de votre viaplus est déchargé. Terminez alors rapidement votre déplacement. Si ce n'est pas possible, éteignez si possible votre viaplus (Cf. chapitre 2.6) et rentrez les roues motrices (Cf. chapitre 2.8). Vous pouvez pousser le fauteuil roulant sans l'assistance du viaplus.
- Lors de virage ou demi-tour dans des montées ou des descentes, il peut se produire, en raison du déplacement du centre de gravité, une augmentation de l'inclinaison latérale. C'est pourquoi n'effectuez ces manœuvres qu'avec une grande prudence et lentement!
- Pour des raisons de sécurité, les freins sont activés brièvement automatiquement en cas de poussée ou de roulement trop rapide.
- Ne fixez jamais le levier de marche [12] avec un objet mais actionnez-le uniquement avec votre pouce.
- N'accrochez aucun sac ou autre objet similaire aux poignées de votre fauteuil roulant et au levier de marche [12] car ceci pourrait empêcher le levier de marche de revenir dans sa position initiale.



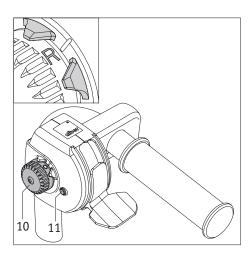
2.5 Franchissement d'obstacles

Les obstacles supérieurs à 3 cm de haut (par ex. les bordures de trottoirs) sont à franchir en marche arrière avec le viaplus à l'arrêt.

- Rentrez les roues motrices. [7] (Cf. chapitre 2.7)
- Activez le mode de roulement en tournant le bouton de commande [10] en position « R ». Le frein du viaplus est alors désactivé et les roues motrices sont en course à vide. La DEL d'affichage d'état [11] demeure allumée.
- Soulevez le fauteuil roulant à ses poignées et tirez-le en marche arrière audessus de l'obstacle.

Après avoir franchi l'obstacle:

- sortez à nouveau les roues motrices [7] (Cf. chapitre 2.1),
- sélectionnez la vitesse souhaitée à l'appareil de commande [9] (Cf. chapitre 2.2) et poursuivez le transport.

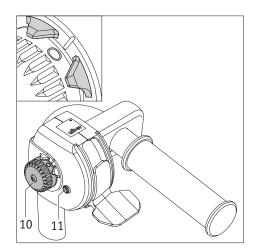


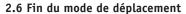


N'activez jamais le mode de roulement lors de déplacements en montée ou en descente. Par inattention, le fauteuil pourrait se mettre en mouvement involontairement!



Respectez lors du franchissement des bordures la hauteur maximale prescrite par le fabricant du fauteuil roulant.

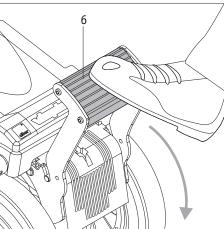




Le mode de déplacement s'arrête en tournant le bouton de commande [10] en position «O». Ceci fait que le viaplus est mis hors circuit et la DEL d'affichage d'état [11] s'éteint.



Lorsque vous ne l'utilisez pas, éteignez toujours votre viaplus pour ne pas décharger inutilement le module de batteries.



2.7 Rentrée des roues motrices

A la fin du mode de déplacement, les roues motrices [7] doivent encore être rentrées. Procédez comme suit :

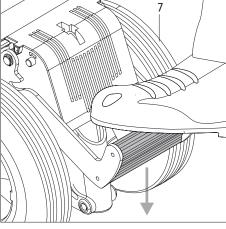
- éteignez votre viaplus si ce n'est pas encore fait (voir chapitre 2.6),
- basculez la pédale [6] de la position de repos vers le bas avec la pointe du pied,
- appuyez fortement la pédale [6] en position du milieu vers le bas avec la pointe du pied ; les deux roues motrices [7] encore sorties peuvent être ainsi rentrées,
- lorsque les roues [7] sont rentrées, vous devez remettre la pédale [6] vers le haut dans la position de repos.





Pivotez la pédale [6] dans sa position de repos après chaque utilisation!

Si la pédale [6] n'est pas remise dans sa position de repos, des dysfonctionnements peuvent se produire. Le freinage du viaplus peut aussi être altéré!

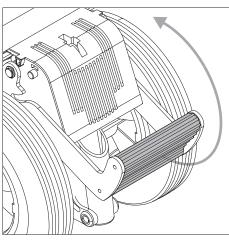


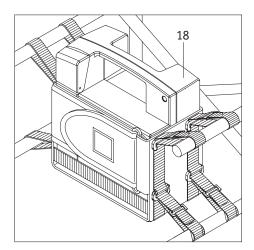
2.8 Dispositif anti-bascule

Le montage de dispositifs anti-bascule sur le fauteuil roulant est fortement recommandé lors de déplacements à plat pour des raisons de sécurité!

Pour les déplacements avec des déclivités de plus de 4,57° (8 %), l'utilisation d'une paire d'anti-bascules est obligatoire. Utilisez à cette fin les dispositifs anti-bascule du fabricant du fauteuil roulant.

Veuillez tenir compte que selon la liste des fixations Alber (sur la base des résultats des contrôles de combinaisons) certains fauteuils roulant doivent être équipés en principe avec des dispositifs anti-bascule Alber.



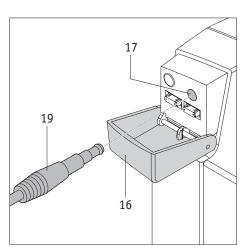


3. Module batteries

Pour alimenter en énergie le viaplus, votre fauteuil roulant dispose d'un module batteries [18]. Celui-ci est logé dans une poche de batteries (comme représentée dans le graphique ci-contre) ou dans un boîtier métallique.

Normalement le module de batteries demeure toujours dans votre fauteuil roulant, il peut cependant être retiré par ex. pour le transport en dehors de la poche ou du boîtier à batteries.

Le chargement de la batterie se fait comme décrit ci-dessous.

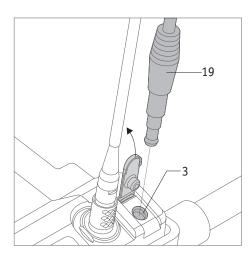


3.1 Chargement direct au module batteries

- Basculez le clapet [16] au module batteries de 90° vers le bas.
- Insérez la fiche [19] du chargeur [20] dans la prise de charge [17] du module batteries.
- Branchez la fiche secteur du chargeur dans une prise de courant. L'opération de charge commence, l'indicateur de charge [21] s'allume en orange au chargeur.
- Lorsque l'indicateur de charge [21] s'allume en vert, le module de batteries est totalement chargé.

Après le chargement :

- retirez le câble secteur du chargeur [20] de la prise de courant,
- retirez la fiche [19] du chargeur de la prise de charge [17] du module batteries,
- rebasculez le clapet [16] de 90° vers le haut et fermez-le.



3.2 Chargement au viaplus

- Ouvrez l'obturation en caoutchouc situé sur la prise de charge [3].
- Insérez la fiche [19] du chargeur [20] dans la prise de charge [3].
- Branchez la fiche secteur du chargeur dans une prise de courant. L'opération de charge commence, l'indicateur de charge [21] s'allume en orange au chargeur.
- Lorsque l'indicateur de charge [21] s'allume en vert, le module de batteries est totalement chargé.

Après le chargement :

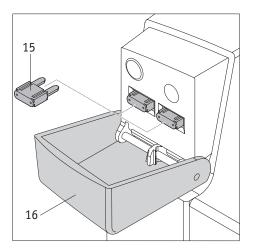
- retirez le câble secteur du chargeur [20] de la prise de courant,
- retirez la fiche [19] du chargeur de la prise de charge [3] du viaplus,
- fermez de nouveau la prise de chargement [3] avec l'obturation en caoutchouc.



Pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible de mettre en service le viaplus durant l'opération de charge. Une fois la fiche retirée [19], votre viaplus peut de nouveau être remis en marche.



Veuillez respecter lors du chargement des batteries les instructions du mode d'emploi qui est fourni avec le chargeur.



3.3 Changement des fusibles du module de batteries

A l'arrière du module de batteries [18] :

• Retirez la fiche [1] du contact de connexion [14] (Cf. chapitre 4.1), de façon que le module batteries et le viaplus n'ait plus de liaison électrique entre eux.

A l'avant du module de batteries [18] :

- Basculez le clapet [16] au module batteries de 90° vers le bas.
- Retirez le fusible défectueux [15] du module de batteries.
- Remplacez le fusible défectueux par un nouveau fusible plat 25 Ampère, que vous pouvez acheter chez votre revendeur médical ou dans un magasin d'appareils électriques.
- Basculez le clapet [16] de 90° vers le haut.

A l'arrière du module de batteries [18] :

Connectez à nouveau le module de batteries avec le viaplus en insérant la fiche
 [1] dans le contact de connexion [14] au module de batteries (Cf. chapitre 4.2).



Si les fusibles doivent être remplacés souvent, la raison peut en être, le cas échéant, un défaut dans le viaplus. Dans ce cas, veuillez contacter votre revendeur ou un représentant Alber pour procéder à un contrôle technique de votre viaplus.

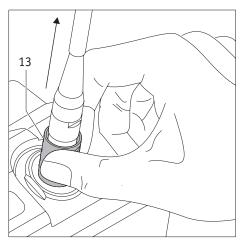
3.4 Informations générales relatives aux batteries utilisées

Les batteries de votre viaplus sont exempt d'entretien et rechargeables. Leur durée de vie dépend surtout de leur déchargement. Grâce à un entretien conforme des batteries (rechargement régulier), vous augmentez leur durée de vie.

- Évitez un déchargement complet des batteries. Chargez les batteries du viaplus après chaque déchargement partiel, c'est-à-dire immédiatement après chaque utilisation.
- Les batteries de plomb sont sujettes à un auto-déchargement. Si le module de batteries est stocké pendant longtemps (sans le charger), il accuse une perte de capacité. C'est pourquoi il faudrait recharger de temps en temps les batteries en cas de stockage prolongé. En général, la capacité intégrale est à nouveau disponible après quelques cycles de chargement/déchargement.
- En cas de traitement non conforme du module de batteries, le liquide électrolyte peut s'écouler. Des lésions cutanées ou des dégâts aux vêtements peuvent se produire.
- Si la peau ou les yeux entrent en contact avec l'électrolyte, il faut tout de suite rincer à l'eau pure et consulter un médecin.
- Ne pas jeter au feu ni brûler le module de batteries. Le module de batteries pourrait alors exploser.
- Ne pas jeter dans l'eau le module de batteries. Ceci pourrait provoquer des courts-circuits ou des dommages irréversibles.
- Ne pas court-circuiter les contacts du module de batteries. Un court-circuit provoque des courants élevés qui peuvent endommager le module de batterie ou le viaplus. Il y a également risque d'incendie.
- A la fin de leur durée de vie, les batteries sont reprises par Alber, le représentant Alber ou un revendeur Alber aux fins de dépollution conforme.



Le module de batteries de votre viaplus peut être chargé et déchargé dans toutes les positions. Il est classifié comme des piles sèches et autorisé pour le transport aérien par DOT et IATA.



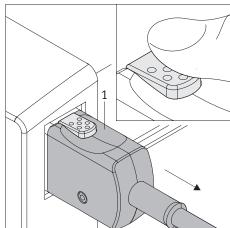
4. Transport

En général, le viaplus peut rester en permanence sur votre fauteuil roulant. En cas de transport le système peut cependant être démonté. Pour cela procédez comme décrit ci-dessous.

4.1 Démontage du viaplus du fauteuil roulant

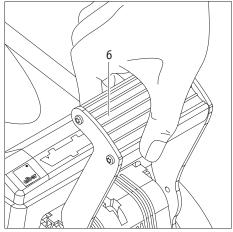
Au mécanisme de roulement :

- déconnectez le viaplus (Cf. chapitre 2.6),
- saisissez le manchon de déverrouillage de la fiche [13] et retirez-la de la prise [2] au mécanisme de roulement.
- L'appareil de commande demeure sur votre fauteuil roulant.



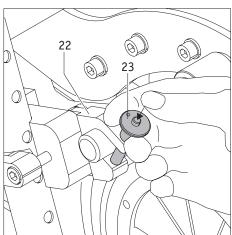
A l'arrière du module de batteries [18] :

- pressez avec le pouce et l'index les deux verrouillages à la fiche [1] du viaplus,
- retirez la fiche [1] de la prise [14] du module batteries,
- retirez le module batteries de la poche ou du boîtier.



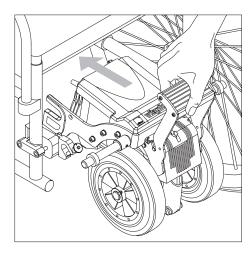
Au via plus:

- rentrez les roues du viaplus (Cf. chapitre 2.7),
- maintenez le viaplus à la pédale [6].



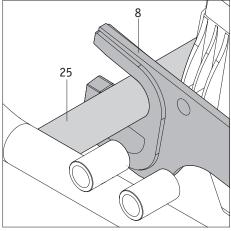
Au fauteuil roulant (des deux côtés):

- appuyez avec le pouce sur le déverrouillage au centre du quickpin [13],
- retirez le quickpin [13] de son support [22],
- le viaplus est maintenant libéré et peut être retiré à la pédale de votre fauteuil roulant,
- veillez lors du transport à ce que tous les composants du viaplus soient bien rangés,
- veillez aux indications sur le transport du viaplus et du fauteuil roulant au chapitre 4.3.



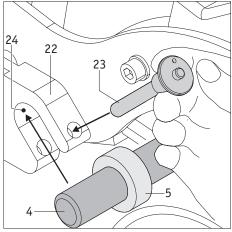
4.2 Montage du viaplus sur le fauteuil roulant

Pour monter le viaplus, il est recommandé de saisir l'appareil à la pédale [6] et de le pousser sous le fauteuil roulant.

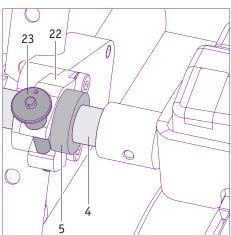


Au fauteuil roulant (des deux côtés):

• veillez à ce que les fourches de prise [8] saisissent le renforcement latéral du fauteuil roulant [25] comme illustré dans le graphique.



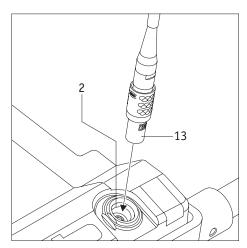
- Poussez les axes [4] du viaplus dans les fourches de prise [24] du support [22].
 Veillez en l'occurrence à ce que la bague de réglage [5] se trouvant sur l'axe [4] se situe du côté intérieur du support [22] (en direction du centre du fauteuil roulant).
- Appuyez sur le déverrouillage au centre de quickpin [23] et enfoncez-le entièrement jusqu'à la butée à travers la fourche [24] avec l'axe qui s'y trouve [4].





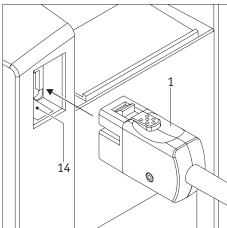
Contrôlez la bonne fixation du viaplus aux deux supports [22] situés sur le fauteuil roulant.

En aucun cas n'enlever le viaplus sans avoir enlevé le quickpin [23] à une ou aux deux fourches [24]!



Au mécanisme de roulement :

 insérez la fiche [13] de l'appareil de commande dans la prise [2] au mécanisme de roulement, vous devez pour cela tourner quelque peu la fiche la cas échéant pour obtenir la position correcte.



A l'arrière du boîtier du module de batteries [18] :

- mettez le module de batteries dans la poche ou dans le boîtier et fixez-le avec la fermeture velcro prévue à cet effet,
- insérez la fiche [1] dans la prise [14] du module batteries,
- contrôlez si la fiche [1] est correctement positionnée dans la prise [14] et qu'elle ne peut plus en sortir d'elle-même.

De cette façon votre viaplus est prêt à fonctionner et peut être mis en marche.

4.3 Informations sur le transport du viaplus et du fauteuil roulant

- Pour le transport, ce sont les normes du fabricant respectif du fauteuil roulant relatives à la protection de l'ensemble du fauteuil roulant et/ou de ses différentes parties qui s'appliquent.
- Lors d'un transport, il faut en tous cas sécuriser les différents composants afin qu'ils ne soient pas projetés et ne puissent pas représenter un danger pour les occupants lors d'un coup de frein.
- S'il devait y avoir dans votre pays des dispositions nationales relatives à la sécurisation de fauteuils roulants et de leurs roues ainsi que des entraînements additionnels, celles-ci ont priorité et doivent être respectées.
- Dans des situations de circulation dangereuses ou plus précisément s'il y a risque d'accident, il est interdit d'être assis dans le fauteuil roulant durant le transport.
- Dans tous les cas, ce sont les dispositions nationales légales en vigueur qui s'appliquent.
- L'entreprise Ulrich Alber GmbH et ses représentants n'endossent aucune responsabilité pour les accidents de quelque nature que ce soit ainsi que pour leurs conséquences suite au non respect de ces indications.

4.4 Utilisation du fauteuil roulant comme siège de véhicule

Le viaplus est un entraînement supplémentaire qui se fixe à un grand nombre de modèles de fauteuils roulants différents. Le viaplus a passé avec succès des essais de collision avec une série de différents types de fauteuils roulants, dans la conformité à la norme ISO 7176-19 pour le transport dans un véhicule (bus, camionnette,...). Ces tests ont montré qu'en cas d'accident, le viaplus ne met pas les occupants du véhicule en danger pendant de tels tests.

Lors de ces tests menés à titre d'exemple, il a également été possible de montrer que le viaplus ne met pas les utilisateurs de fauteuils roulants en danger si la combinaison viaplus et fauteuil roulant est utilisée avec des dispositifs de sécurité, tels qu'un système de retenue à trois ou quatre points, ayant subi des tests correspondants.

Pour le transport dans un véhicule, le viaplus doit être combiné avec un fauteuil roulant répondant aux exigences de la norme ISO 7176-19 afin de fonctionner comme un siège de voiture. Un fauteuil roulant conforme aux exigences de la norme ISO 7176-19 est muni de crochets appelés adaptateurs d'arrimage, marqués de manière appropriée, et qui doivent toujours être utilisés en combinaison avec des systèmes de retenue adaptés afin de fixer le fauteuil roulant.

La batterie doit être retirée et fixée séparément. En cas de doute, prendre contact avec le revendeur spécialisé ou le fabricant du fauteuil roulant. En raison des nombreux facteurs et contraintes décrits ci-dessus et pouvant avoir une influence, la décision d'utiliser un fauteuil roulant avec le viaplus fixé pendant un trajet doit toujours être prise après concertation entre l'utilisateur du fauteuil roulant et le conducteur du véhicule. En cas de doute ou d'impossibilité, le viaplus peut être facilement retiré et doit également être déconnecté du fauteuil roulant et fixé séparément afin de garantir la sécurité en toutes circonstances. En cas d'incertitude, consulter également le revendeur spécialisé et/ou le fabricant du fauteuil roulant. Si les doutes ne peuvent être dissipés, nous recommandons de transférer l'utilisateur du fauteuil roulant sur le siège de la voiture.

5. Stockage

- Stockez votre viaplus si possible sur un support facile à nettoyer.
- Si votre viaplus n'est pas mis en service pendant longtemps, veuillez stocker l'appareil et surtout le module de batteries dans un environnement sec de préférence à température ambiante de +15 °C à +25 °C.
- En cas de stockage prolongé, le module de batteries devrait être connecté au chargeur fourni dans la livraison tous les mois et entièrement rechargé. La capacité fonctionnelle de votre viaplus est garantie également après une longue période de stockage.
- Une fois le module de batteries chargé, il faut débrancher le chargeur du secteur.
- Les batteries utilisées sont des piles sèches qui, si elles sont manipulées correctement, ne coulent pas et sont exemptes d'entretien mis à part leur chargement comme décrit ci-dessus. D'autre consignes concernant les batteries utilisées se trouvent au chapitre 3.4
- Quand le viaplus est rangé avec le fauteuil roulant pour une longue période, les roues motrices doivent être relevées du sol en actionnant la pédale (voir chapitre 2.7).
- Si le viaplus est stocké pour une longue période, il doit être mis en marche brièvement, si possible tous les mois, et rouler en marche avant et arrière de quelques mètres afin d'éviter un blocage des freins ou autre à cause de la longue immobilité.

6. Messages d'erreurs

6.1 Allumage continu de la DEL d'affichage d'état

En général, un allumage continu de la DEL d'affichage de l'état [11] signalise le fonctionnement correct et sans anomalie du viaplus. Si le module de batteries est pratiquement vide, la capacité résiduelle ne suffit plus pour activer un code clignotant. Alors la DEL d'affichage d'état indiquera jusqu'au déchargement complet du module de batteries un allumage continu. Dans ce cas, veuillez charger immédiatement le module de batteries.

6.2 Code de clignotement de la DEL d'affichage d'état

Votre viaplus annonce les anomalies de fonctionnement par une séquence de clignotement de la DEL d'affichage d'état [11].

Code de clignotement de la DEL	Cause de l'anomalie	Aide
(1 x clignotement)	Le module batteries du viaplus est vide.	Chargez le module de batteries le plus vite possible.
(3 x clignotement)	Le module de batteries a été chargé par le moteur jusqu'à la limite de sa capacité lors d'une descente.	Éteignez et rallumez le viaplus (voir chapitre 2.2/2.6). Continuez la descente avec si possible une vitesse plus réduite. Évitez, si possible, une longue descente avec un module de batteries entièrement chargé.
(6 x clignotement)	Le dispositif de sécurité contre le fonctionnement de marche involontaire a détecté que vous avez actionné le levier de marche [12] pendant l'enclenchement du viaplus.	Lâchez le levier de marche [12] et éteignez le viaplus. Rallumez ensuite le viaplus sans actionner le levier de marche [12].
(9 x clignotement)	Anomalie interne	Éteignez et ensuite rallumez le viaplus (Cf. chapitre 2.2 et 2.6). Si le message d'erreur continue à apparaî- tre, alors il n'est pas possible de continuer la course. Veuillez dans ce cas contacter votre revendeur ou un représentant Alber.



Si un autre code clignotant que ceux indiqués dans le tableau ci-dessus s'affiche, l'électronique de votre viaplus a constaté un défaut dans l'appareil. Dans de tels cas, il n'est pas possible de continuer le déplacement. Veuillez dans ce cas contacter votre revendeur ou un représentant Alber.

6.3 Que faire quand...

Quelques autres anomalies de fonctionnement peuvent, le cas échéant, être éliminées.

Que faire quand	Aide	Contactez
le module de batteries ne peut plus être rechargé	L'anomalie ne peut être éliminée qu'à l'usine	Votre revendeur ou un représentant Alber
le viaplus ne se met plus en marche	Vérifiez - si le module de batteries est enclenché - si les fusibles dans le module de batteries sont défectueux	
le viaplus ne se met plus en marche bien que le module de batteries soit chargé et les fusibles soient en ordre	L'anomalie ne peut être éliminée qu'à l'usine	Votre revendeur ou un représentant Alber
le viaplus s'immobilise soudainement	Éteignez et rallumez le viaplus. Si l'appareil ne réagit pas, il est défectueux et doit être envoyé à l'usine	Votre revendeur ou un représentant Alber
on entend le viaplus fonctionner mais il ne bouge pas	Vérifiez si les roues motrices sont sur le sol ou si elles sont encore rentrées (voir chapitre 2.1)	



Si une autre anomalie que celles indiquées dans le tableau ci-dessus se produisent, il n'est en général pas possible de poursuivre le déplacement. Veuillez dans ce cas contacter votre revendeur ou un représentant Alber.

7. Consignes de sécurité et de danger

Afin de garantir une utilisation en toute sécurité de votre viaplus, les consignes suivantes doivent impérativement être respectées.

7.1 Consignes de sécurité

À respecter avant le déplacement :

- · Avant d'emprunter des pentes ou des descentes avec le viaplus, vous devez maîtriser son maniement sur terrain plat.
- Le viaplus ne doit être monté que sur des fauteuils roulants qui ont été agréés par l'entreprise Ulrich Alber GmbH.
- Le montage et la modification du support du viaplus ne doivent être réalisés que par l'entreprise Ulrich Alber GmbH, son représentant ou par un revendeur spécialisé et agréé par Alber.
- Le mode d'emploi du fauteuil roulant doit être pris en compte lors de l'utilisation du viaplus.
- Uniquement la personne qui pousse le fauteuil peut commander le viaplus. En raison du danger de basculement, surtout lors de déplacement en montées, il ne convient pas aux personnes en fauteuil roulant eux-mêmes. La personne accompagnante doit être en mesure de rattraper le fauteuil avec la personne en cas de basculement vers l'arrière ou sur le côté.
- Il est expressément recommandé de mettre en place les dispositifs anti-bascule. Pour les montées supérieures à 4,57° (8 %), l'utilisation d'une paire d'anti-bascules est obligatoire.
- Les freins du fauteuil roulant sur lequel le viaplus est monté doivent être placés de sorte que la personne accompagnante qui le pousse puissent facilement les atteindre.
- Vérifiez avant chaque déplacement l'état des roues motrices. Si les pneus ont atteint leur limite d'usure (Cf. chapitre 8.2), le viaplus ne doit plus être mis en service.
- · Vérifiez que la pression de l'air dans les pneus du fauteuil roulant corresponde aux indications du fabricant.
- Le viaplus doit faire l'objet d'un contrôle et d'une maintenance tous les 2 ans par un représentant Alber ou un revendeur (Cf. chapitre 8.5).

À respecter pendant le déplacement :

- · Avant d'emprunter des pentes ou des descentes avec le viaplus, vous devez maîtriser son maniement sur terrain plat.
- Tournez le bouton de commande pour sélectionner la vitesse au démarrage toujours sur la position de la vitesse la plus petite et augmentez lentement la vitesse jusqu'à votre rythme de marche.
- Il ne faut pas emprunter des déclivités de plus de 10 %. Dans tous les cas, ne dépassez jamais les déclivités maximales autorisées par le fabricant du fauteuil roulant.
- Placez le bouton de commande pour sélectionner la vitesse, surtout avant les parcours en pente, sur une vitesse qui ne soit pas plus rapide que la vitesse de marche de la personne qui pousse le fauteuil.
- Il est interdit d'emprunter des montées et descentes en mode de roulement.
- N'approchez jamais d'escaliers ou de fossés avec une propulsion enclenchée.
- Si le viaplus est mis en marche, chaque impulsion au levier de marche [12] est convertie en un ordre de marche. C'est pourquoi toute impulsion involontaire doit être si possible exclue. Éteignez le viaplus quand vous vous arrêtez ou attendez devant des sources de dangers potentielles (par ex. pendant l'attente à un feu rouge, sur les pentes et descentes ou aux rampes en tout genre) et retirez vos mains du levier de marche [12].
- Veillez à ce que les enfants ne saisissent pas le levier de marche [12] et mettent en mouvement le viaplus.
- Ne fixez aucun objet (sacs, etc.) directement ou à proximité de l'appareil de commande! Un contact de ces objets avec le levier de marche pourrait avoir pour conséquence des impulsions involontaires.
- Maintenez un espace lors de déplacement sur des trottoirs par rapport à la bordure (au moins une largeur de fauteuil).
- Les bordures doivent être franchies en marche arrière avec le viaplus à l'arrêt. Il faut soulever en l'occurrence le fauteuil roulant à ses poignées (et non pas au viaplus). Respectez lors du franchissement des bordures la hauteur maximale prescrite par le fabricant du fauteuil roulant.
- Évitez les déplacements sur un terrain instable (par ex sur du gravier, du sable, de la boue, de la neige, du verglas ou des flaques d'eau profondes).
- Ne laissez jamais le viaplus, enclenché ou non, sans surveillance. Si cela ne peut pas être évité, l'enlèvement du module de batteries protège contre l'utilisation non autorisée de votre viaplus.
- Lors de longs déplacements, la propulsion de votre viaplus peut s'échauffer. C'est pourquoi il faut éviter de toucher l'entraînement directement après le déplacement (par ex en chargeant le viaplus dans la voiture).
- La capacité du viaplus peut être restreinte par des champs électromagnétiques, comme par ex. ceux produits par un téléphone mobile. Le viaplus doit par conséquent être mis hors circuit si des téléphones mobiles sont utilisés à proximité du fauteuil roulant.
- · L'utilisation du viaplus peut déranger d'autre dispositifs par ex. les systèmes antivol des grands magasins.

À respecter après le déplacement :

- Éteignez le viaplus immédiatement quand vous n'en avez plus besoin pour éviter le déclenchement involontaire d'une impulsion de marche par contact avec le levier de marche [12], de même que pour éviter l'auto-déchargement des batteries.
- Chargez le module de batteries de votre viaplus si possible immédiatement après chaque déplacement.

7.2 Obstacles

Les obstacles ayant une hauteur supérieure à 3 cm, comme les bordures de trottoir, ne doivent être franchis qu'en marche arrière. Cf. à ce propos le chapitre 2.5.



Respectez les instructions du mode d'emploi de votre fauteuil roulant concernant la hauteur d'obstacle maximale franchissable !

7.3 Dangers et situations dangereuses

L'utilisateur du viaplus décide lui-même du parcours en tenant compte de ses compétences de conduite et de ses capacités physiques. Avant le départ, il a contrôlé l'état des pneus du viaplus et l'état de charge du module de batteries, de même que la fonctionnalité des éléments de commande.

Ces contrôles de sécurité de même que les compétences personnelles de conduite sont importantes, surtout lors des dangers suivants, dont le franchissement dépend de la personne accompagnante :

- murets de quai, espaces d'atterrissage et de débarquement, chemins et places le long de cours d'eau, ponts non sécurisés et digues,
- · chemins étroits, pentes (par ex rampes et montées), chemins étroits près d'un ravin et chemin de montagne,
- chemins étroits et/ou inclinés vers une route principale ou à proximité de fossés,
- chemins recouverts de feuilles et de neige ou de verglas,
- rampes et dispositifs de levage de véhicules.



Des montées et descentes de 10 % maximum peuvent être franchies par le viaplus. Les conditions préalables sont des profils de pneus impeccables, une pression correcte des pneus du fauteuil roulant, un sol en bon état et une charge maximale de 120 kg.

Lors de virage ou demi-tour dans des montées ou des descentes, il peut se produire, en raison du déplacement du centre de gravité, une augmentation de l'inclinaison latérale. C'est pourquoi n'effectuez ces manœuvres qu'avec une grande prudence et lentement!

Quand vous traversez les routes principales, croisements et passages de voies ferrées, agir avec grande précaution. Ne traversez jamais les rails sur la route et aux passages à niveau en parallèle car les roues pourraient éventuellement se coincer.

Soyez très prudent lors du passage de rampes et de dispositifs de levage de véhicules. Le viaplus doit être coupé durant le processus de levée ou de descente de la rampe ou d'un dispositif de levage. Il ne faut pas actionner le levier de marche [12]. De plus, les freins à main du fauteuil doivent être serrés. Ceci permet de prévenir un roulement dû à un ordre de marche involontaire.

Si le sol est mouillé, les pneus n'adhèrent plus aussi bien, il y a danger de glissement. Veuillez adapter votre conduite.

8. Entretien, maintenance et dépollution

8.1 Chargement du module de batteries

Votre viaplus consomme de l'énergie à chaque utilisation. Ne videz pas entièrement le module de batteries car il pourrait s'endommager à la longue. Chargez le module de batteries si possible après chaque emploi.

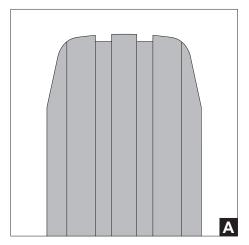
Utilisez pour le chargement du module de batteries uniquement le chargeur fourni avec votre viaplus. Il s'arrête automatiquement dès que le module de batteries est chargé. Il n'est donc pas possible de le surcharger.

Pour d'autres consignes concernant le module de batteries voir aussi chapitre 3.4

8.2 Nettoyage

Utilisez pour tous les nettoyages uniquement des produits usuels pour la maison.

- L'unité de propulsion et le guidon de même que le module de batteries doivent être frottés seulement avec un chiffon humide (pas mouillé).
- Le support monté sur le fauteuil roulant doit être nettoyé avec un chiffon humide (pas mouillé).
- La roue motrice doit être nettoyée régulièrement de la saleté au mieux avec de l'air comprimé ou une brosse sèche.

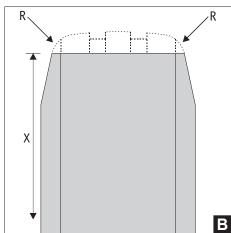


Votre viaplus est un appareil ne nécessitant que très peu d'entretien. À l'exception des pneus, aucune pièce de la propulsion n'est soumise à une usure significative. Pour garantir la transmission sûre de la force motrice et de freinage de votre viaplus, les pneus ne doivent pas être en-dessous de la limite d'usure.

Un pneu neuf (Cf. graphique A) dispose d'un profil marqué et garantit ainsi une pression idéale et une conduite parfaite.

Si les pneus de votre viaplus sont usés (Cf. graphique B), le profil et les sillons latéraux [R] ne sont plus reconnaissables. Le diamètre [X] des pneus s'élève maintenant à 194 mm et doit être renouvelé sans délai car la pression d'appui au sol n'est plus suffisante.

Pour le remplacement, veuillez vous adresser à votre revendeur ou à un représentant Alber.





Si vous constatez une détérioration du comportement de conduite de votre viaplus (par ex. roulement irrégulier, roues qui patinent ou qui glissent), veuillez vous adresser à votre revendeur en produits sanitaires ou à un représentant Alber pour faire contrôler les pneus.



Les interventions et réparations du viaplus ne doivent être réalisées que par un revendeur agréé, par Alber ou par un représentant Alber. En cas d'anomalies, veuillez aussi vous adresser à votre revendeur ou à un représentant Alber.



8.3 Dépollution

Cet appareil, son module de batteries et ses accessoires sont des produits à longue durée de vie.

Ceux-ci peuvent cependant contenir des substances pouvant être néfastes pour l'environnement lorsqu'ils sont éliminés dans des endroits (par ex. des décharges) ne répondant pas aux législations actuellement en vigueur dans les différents pays.

Le symbole de la «poubelle barrée» (conformément à la directive DEEE 2002/96/CE) se trouve sur ce produit afin de rappeler l'obligation de recyclage.

Respectez l'environnement et amenez ce produit en fin de vie dans votre centre régional de recyclage.

Veuillez vous informer sur la législation actuellement en vigueur dans votre pays en matière de dépollution étant donné que la directive DEEE pour ce produit n'est pas appliquée dans tous les Etats européens. Ce produit utilisé comme moyen de transport ne tombe pas par exemple en Allemagne dans le champ d'application national de la DEEE relative aux appareils électriques.

Ces composants peuvent également être récupérés par Alber, les revendeurs ou les représentants Alber en vue d'être dépollués dans le respect des lois et de l'environnement.

8.4 Réutilisation

Si votre viaplus est mis à votre disposition par votre assurance maladie et que vous n'en avez plus besoin, veuillez vous adresser à votre assurance maladie, à un représentant Alber ou à votre revendeur. Votre viaplus peut être réutilisé simplement et économiquement.

Avant chaque réutilisation, un contrôle de sécurité technique du viaplus doit être réalisé. Les supports avec lesquels le viaplus est fixé sur le fauteuil roulant peuvent être retirés facilement et rapidement par un revendeur agréé ou un représentant Alber de votre fauteuil et monté sur un nouveau.

En plus des consignes de nettoyage indiquées au chapitre 8.2, une désinfection de l'appareil de commande et du boîtier du module de batteries [18] doivent être effectués avant une réutilisation. Utilisez pour cela un produit de nettoyage désinfectant à base d'alcool d'isopropyle ayant une concentration d'alcool de 70 % selon les indications du fabricant respectif.

8.5 Maintenance

Le législateur a défini la maintenance des dispositifs médicaux dans l'Ordonnance allemande des exploitants de dispositifs médicaux (MPBetreibV) § 7. Selon celle-ci, les mesures de maintenance, notamment les contrôles et les entretiens, sont nécessaires pour garantir en permanence le fonctionnement conforme et sûr des dispositifs médicaux. Pour la maintenance de nos produits, un intervalle de 2 ans a été jugé pertinent dans des conditions normales d'utilisation sur la base de l'observation du marché. Cette valeur indicative de 2 ans peut cependant varier en fonction de la fréquence d'utili-

Cette valeur indicative de 2 ans peut cependant varier en fonction de la fréquence d'utilisation de notre produit et du comportement de l'utilisateur. L'exploitant est dans l'obligation de vérifier la fréquence d'utilisation et le comportement de l'utilisateur.

Nous recommandons dans tous les cas de clarifier au préalable la prise en charge des coûts pour les travaux de maintenance avec la caisse d'assurance maladie ou le prestataire de services responsable, notamment au regard des éventuels contrats existants.

9. Garantie et responsabilité

9.1 Garantie des vices cachés

Alber garantit que le viaplus est exempt de vices au moment de la livraison. Les recours de garantie expirent après 24 mois à compter de la date de livraison de votre viaplus.

9.2 Garantie de longévité

Alber offre une garantie de longévité de 24 mois pour votre viaplus (exception : pour le module de batteries une garantie de seulement 12 mois). Sont exclus de la garantie de longévité :

- les appareils dont le numéro de série a été modifié, endommagé ou enlevé
- les pièces d'usure comme par exemple les freins, les pneus ou les éléments de commande
- les défauts dus à l'usure naturelle, un maniement erroné, notamment les défauts dus au non respect de ces instructions de service, les accidents, les dégâts par imprudence, les effets du feu et de l'eau, les cas de force majeure et autres causes qui ne sont pas dans le domaine d'influence de la société Alber
- les travaux d'entretien dus à l'utilisation quotidienne (par ex. échange de fusibles fondus, échange des pneus)
- le contrôle de l'appareil sans constatation de défaut

9.3 Responsabilité

L'entreprise Ulrich Alber GmbH, en tant que fabricant du viaplus, n'est pas responsable de sa sécurité si :

- le viaplus n'est pas manipulé correctement
- le viaplus ne fait pas l'objet d'une maintenance tous les 2 ans par un revendeur agréé, l'entreprise Ulrich Alber GmbH ou un représentant Alber
- le viaplus est mis en marche à l'encontre des consignes des présentes instructions de service
- le viaplus fonctionne avec une charge de batteries insuffisante
- les réparations et autres travaux n'ont pas été réalisés par des personnes autorisées
- des pièces étrangères ont été montées ou reliées au viaplus
- des pièces du viaplus ont été démontées

10. Communications relatives à la sécurité du produit

Tous les composants de votre viaplus ont été soumis à une multitude d'essais fonctionnels et de contrôles approfondis. Cependant, si des altérations imprévisibles du fonctionnement de votre viaplus devaient malgré tout se produire, des informations de sécurité correspondantes seront rapidement mises à la disposition des clients sur les sites Internet suivants :

• Site web de la société Alber (fabricant du viaplus)

Si des mesures correctives s'avèrent nécessaires, Alber en informera le revendeur spécialisé, qui vous contactera ensuite.

11. Durée de vie du produit

Concernant la durée de vie de ce produit, nous l'estimons en moyenne à cinq ans dans le mesure où le produit est utilisé conformément à sa destination et que l'ensemble des consignes de maintenance et de dépannage est respecté. Cette durée de vie peut être supérieure si le produit est traité avec soin, bien entretenu et utilisé conformément et qu'il n'y a aucune limite technique dans le cadre de l'amélioration des connaissances et de la technique. La durée de vie peut être en revanche considérablement réduite en cas d'usage extrême et non conforme. La fixation normative de la durée de vie ne constitue pas une garantie supplémentaire.

12. Indication juridique importante pour l'utilisateur de ce produit

Les incidents dus à des dysfonctionnements du produit et entraînant des dommages corporels graves doivent être signalés au fabricant et aux autorités compétentes de l'État membre de l'UE dans lequel l'utilisateur est domicilié.

En Allemagne, il s'agit de

- la société Alber GmbH (adresse au dos de cette notice d'utilisation)
- l'Institut Fédéral des Médicaments et Dispositifs Médicaux (BfArM), Kurt-Georg-Kiesinger-Allee 3 53175 Bonn www.bfarm.de

Dans les États membres de l'UE, veuillez informer

- votre distributeur Alber (adresse au dos de cette notice d'utilisation)
- les autorités nationales responsables des incidents avec les dispositifs médicaux

Vous trouverez une vue d'ensemble des autorités responsables sur Internet sur http://ec.europa.eu/growth/sectors/medical-devices/contacts/

13. Étiquettes et explication des symboles

Des étiquettes précisant les différentes caractéristiques du produit sont apposées sur les roues et le chargeur. En cas de dysfonctionnement de l'appareil, des composants peuvent être remplacés dans le cadre de l'échange standard Alber par l'intermédiaire de votre revendeur. Pour cela, votre revendeur a besoin des caractéristiques indiquées sur les étiquettes.



Étiquette du système

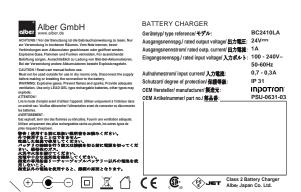
Veuillez indiquer le numéro du système dans le cadre d'un échange standard Alber.

.



Étiquette « Maintenance »

L'étiquette est là pour rappeler la date de la prochaine maintenance.



Étiquette « Caractéristiques techniques » sur le chargeur

L'étiquette ci-contre se trouve au dos du chargeur et informe de ses caractéristiques techniques.



Étiquette du composant

Veuillez indiquer les numéros des composants (numéro au milieu de l'étiquette repéré avec la flèche dans le schéma ci-contre) dans le cadre d'un échange standard Alber.

Explication des symboles

Les conseils et remarques importants sont identifiés comme suit dans la présente notice d'utilisation :



Conseils et informations particulières.



Avertissement de dangers potentiels pour votre sécurité et votre santé, et remarques sur les risques potentiels de blessures. Avertissement de problèmes ou dommages techniques potentiels.

Tenez compte impérativement de ces remarques et avertissements pour prévenir les dommages corporels et matériels! Les indications dans cette notice d'utilisation telles que « à l'avant », « à l'arrière », « à gauche », « à droite », « en avant », « en arrière », etc. sont données du point de vue du conducteur.

Vous trouverez ci-dessous les explications des symboles utilisés sur les étiquettes et en partie dans la présente notice d'utilisation.



Le viaplus et le chargeur séparé correspondant satisfont aux chapitres applicables des normes EN 12184 pour les fauteuils roulants électriques et ISO 7176-14 pour les fauteuils roulants et au règlement UE relatif aux dispositifs médicaux (RDM = Regulation on medical devices) 2017/745. Le viaplus est un dispositif médical de classe I.



Distpositif médical



Indication concernant l'élimination du viaplus et de ses composants.



Protéger l'appareil de l'humidité.



Indication de la plage de températures dans laquelle le viaplus peut être utilisé.



Fonctionnement du viaplus : observer la notice d'utilisation!

Cette notice d'utilisation comporte notamment des instructions, des informations et des avertissements concernant le fonctionnement du viaplus ainsi que le chargement des batteries. Il faut les lire et en tenir compte avant la mise en service ou le premier chargement du viaplus.



Poids maximal de la personne que le viaplus peut supporter : 135 kg



Indication de la date de fabrication sur l'étiquette du système



Nom et adresse du fabricant de l'appareil (voir au verso de la notice d'utilisation)



Double isolation, classe d'appareil 2



Ne pas utiliser à l'extérieur (chargeur)

Ihre Alber-Vertretung / Your Alber representative / Votre représentation Alber / Vostra rappresentanza Alber / Su representación Alber / Din Alber representant / Din Alber-agenturene / Uw distributeur Alber / Deres Alber-repræsentation





Ulrich Alber GmbH Vor dem Weißen Stein 14 72461 Albstadt-Tailfingen Telefon +49 (0)7432 2006-0 Telefax +49 (0)7432 2006-299 info@alber.de www.alber.de